

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2009

LOI DE FINANCES POUR 2010 - (n° 1946)
(Seconde partie)
(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 18

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 35

État B**Mission "Recherche et enseignement supérieur"**

I. – Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>Dont titre 2</i>	0 0	12 367 508 0
Vie étudiante	313 500	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	30 215 453
Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources	0	3 173 240
Recherche spatiale	2 500	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables	0	10 265 803
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle <i>Dont titre 2</i>	0 0	6 813 859 0
Recherche duale (civile et militaire)	0	3 445 946
Recherche culturelle et culture scientifique	0	835 000

<i>Dont titre 2</i>	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	935 569
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	316 000	68 052 378
SOLDE	-67 736 378	

II. – Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	25 000	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Vie étudiante	313 500	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	30 215 452
Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources	0	3 173 240
Recherche spatiale	2 500	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables	0	7 374 047
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	4 773 206
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	3 131 255
Recherche culturelle et culture scientifique	0	835 091
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	751 413
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	341 000	50 253 704
SOLDE	-49 912 704	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prend en compte les éléments suivants :

- 1) une majoration de crédits destinée à abonder, à titre non reconductible et conformément au souhait exprimé par votre commission des finances, de 342 000 € (en autorisations d'engagement et crédits de paiement) le plafond de la mission « Recherche et enseignement supérieur ».

Ces crédits seront imputés de la façon suivante :

- 15 000 € sur le programme « Formations supérieures et recherche universitaire », action 05 « Bibliothèques et documentation », titre 6, catégorie 64 ;
 - 10 000 € sur le programme « Formations supérieures et recherche universitaire », action 11 « Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société », titre 6, catégorie 64 ;
 - 2 500 € sur le programme « Recherche spatiale », action 01 « Développement de la technologie spatiale au service de la science », titre 6, catégorie 64 ;
 - 257 000 € sur le programme « Vie étudiante », action 01 « Aides directes », titre 6, catégorie 64 ;
 - 56 500 € sur le programme « Vie étudiante », action 03 « Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives », titre 6, catégorie 64 ;
 - 1 000 € sur le programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires », action 02 « Agence nationale de la recherche », titre 6, catégorie 64 ;
- 2) une minoration des crédits de 68 078 378 € en autorisations d'engagement et 50 254 704 € en crédits de paiement destinée à gager les ouvertures de crédits opérées lors de cette seconde délibération.

Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- - 12 392 508 € en autorisations d'engagement sur le programme « Formations supérieures et recherche universitaire » ;
- - 30 216 453 € en autorisations d'engagement et -30 216 452 € en crédits de paiement sur le programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » ;
- - 3 173 240 € en autorisations d'engagement et crédits de paiement sur le programme « Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources » ;

-
- - 6 813 859 € en autorisations d'engagement et - 4773 206 € en crédits de paiement sur le programme « Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle » ;
 - - 835 000 € en autorisations d'engagement et - 835091 € en crédits de paiement sur le programme « Recherche culturelle et culture scientifique » ;
 - - 935 569 € en autorisations d'engagement et - 751413 € en crédits de paiement sur le programme « Enseignement supérieur et recherche agricoles » ;
 - - 3 445 946 € en autorisations d'engagement et - 3131 255 € en crédits de paiement sur le programme « Recherche duale (civile et militaire) » ;
 - - 10 265 803 € en autorisations d'engagement et -7 374 047 € en crédits de paiement sur le programme « Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables ».